

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS AU DEPOT DE MUNITIONS DU ROZELIER.

Un exercice de sécurité général associant les pompiers, la préfecture, l'armée, la gendarmerie, la police, l'ONF, la Direction Départementale des Territoires (Etat), la sous-préfecture et les communes concernées s'est déroulée hier – avec le PC d'organisation dans la salle des fêtes de Belrupt.

Un exercice est toujours intéressant et nous a permis de repérer les choses à améliorer.

Il y en a toujours et Ophélie va devoir s'y coller (Loïc avait commencé à préparer la nouvelle mouture du PCS (plan communal de sécurité – il va donc lui passer le relais).

**RISQUES MAJEURS.**

L'incendie de l'immeuble collectif du 2 Allée du Grand Jardin nous a obligés à activer, de fait, le PCS. Benjamin et Stéphane ont pris les premières mesures et je les ai accompagnés ensuite dans la mise en place de l'accueil de secours à la salle des fêtes, demandé par la gendarmerie pour le cas où il aurait fallu héberger des habitants (il leur était interdit de passer la nuit dans leur logement du fait du risque de toxicité par les fumées et émanations).

Nous sommes retombés face au besoin de couvertures pour des personnes en état de choc par exemple, lors de leur arrivée dans ce local. Le temps d'obtenir des couvertures de survie par les services de la Protection Civile est trop long (Benjamin a dû réquisitionner des cas de couchage pour qu'on soit prêt – avant l'éventuelle fourniture de couvertures de survie).

La conclusion est ainsi proposée : acheter un stock de 10 ou 20 couvertures ordinaires pour en avoir sous la main – les tapis de sol de la danse étant confirmés comme étant disponibles, de la part de Marie France qui en assume la responsabilité au sein de l'association Belrupt Loisirs. Ce qui règle la question de la péremption des couvertures de survie soulevée par Julien.

**PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DU SECTEUR DE LA VIERGE.**

Ce lundi, le Bureau Municipal a décidé de compléter notre projet de travaux final de la rue de la Vierge (voirie, eau, bordures, traitement des eaux de pluie) en prévoyant la pose d'une borne à incendie sur la place de retournement située à l'extrémité de la Grand Rue. Nous sommes actuellement en limite de distance admissible pour l'éloignement des bornes à incendie. Cela sera donc intégré dans la prochaine consultation des entreprises.